



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en Pays de la Loire



# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Préambule



Les Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) ont été **introduits par la loi BESSON du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. Chaque département est doté d'un FSL.**

*« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. »*

**Concrètement**, le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement.

L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt ou de subvention. L'aide peut servir à payer les frais suivants :

- **les frais liés à l'installation dans le logement** : le paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer, des frais d'agence immobilière, des frais de déménagement, de l'assurance habitation, ou de l'achat des équipements de première nécessité.
- **les frais liés au maintien dans le logement** : le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone, ou des frais de commissaire de justice.

Il existe **6 FSL dans la région** : 2 en Loire-Atlantique (un pour le territoire de Nantes Métropole porté par l'EPCI, un pour le reste du département porté par le Département) et 4 autres dans chaque département portés par les Départements.



# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

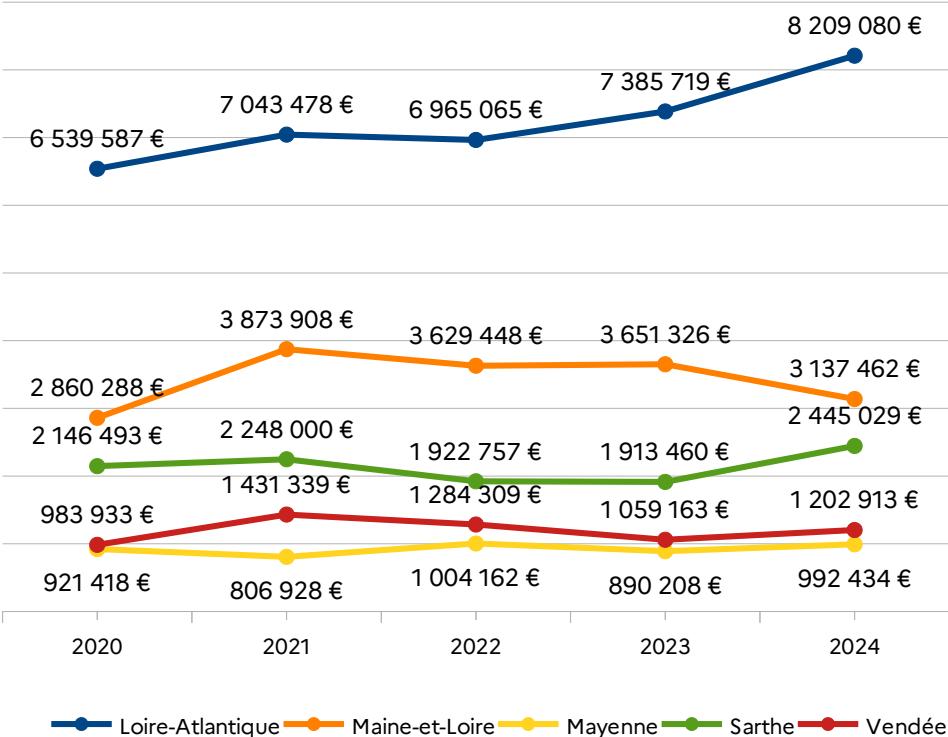


## Recettes directes

- La tendance régionale constatée est plutôt à la hausse du montant des contributions financières reçues par les FSL : **+7%** entre 2023 et 2024. Elles sont passées de 14,9 millions d'euros à **15,9 millions d'euros**.
- Cette tendance est à relativiser au regard du poids important de la contribution des Départements et de Nantes Métropole, fluctuant en fonction des dépenses effectivement réalisées dans l'année.
- Le montant des recettes des FSL n'est pas comparable d'un département à l'autre, tant la gestion de ces derniers diffère (gestion directe ou déléguée, remboursement de prêts ou non...).

À savoir : ces chiffres rendent uniquement compte des financements reçus par les FSL, de la part des partenaires, pendant l'année. Il n'est pas comptabilisé la compensation versée par l'État aux CD, les abandons de créances et remises de dettes ou les remboursements de prêts.

Montant total des contributions financières reçues par les FSL de 2020 à 2024

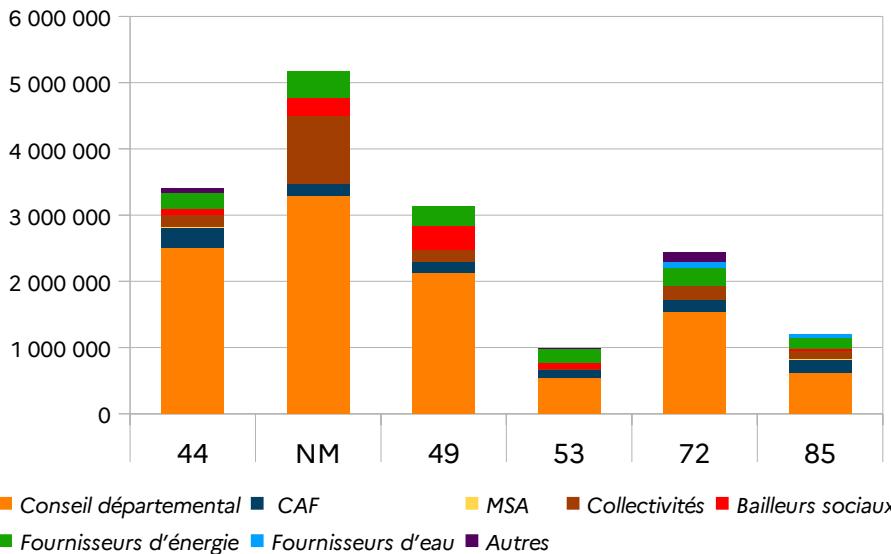


# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Recettes – par contributeur

- Ces chiffres montrent une hétérogénéité dans la composition du montant de la contribution de chaque partenaire aux différents FSL, celle-ci fluctue en fonction des départements et des années.
- À noter en 2024 :
  - L'augmentation de la participation de la CAF au FSL du CD44 ;
  - Une hausse importante de la contribution des fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE, Total Energies) pour chaque FSL (sauf en Vendée, où il reste stable) ;
  - L'apparition des fournisseurs d'eau en tant que contributeurs au FSL en 44, 72 et 85 ;
  - Une nouvelle contribution au CD44 (Réseau CLER : programme SLIME) et l'augmentation de la contribution de l'État en Sarthe (crédits Logement d'Abord).

## Recettes FSL 2024 par type de contributeur



	Conseil départemental	CAF	MSA	Collectivités	Bailleurs sociaux	Fournisseurs d'énergie	Fournisseurs d'eau	Autres	
Département	Montant	% de variation	Montant	% de variation	Montant	% de variation	Montant	% de variation	
Loire-Atlantique	CD44	2 500 000	2 %	311 000	179 %	5 000	-45 %	190 759	-24 %
	NM	3 296 658	0 %	180 000	0 %	5 000	0 %	1 016 209	28 %
	Total	5 796 658 €	1 %	491 000 €	69 %	10 000 €	-29 %	1 206 968 €	16 %
Maine-et-Loire	2 127 444 €	-23 %	162 000 €	0 %	6 000 €	0 %	183 942 €	0 %	
Mayenne	550 200 €	15 %	110 000 €	0 %	1 000 €	0 %	21 950 €	0 %	
Sarthe	1 537 326 €	34 %	180 000 €	0 %	0 €	-%	211 954 €	11 %	
Vendée	617 991 €	18 %	200 000 €	0 %	5 000 €	-%	129 922 €	4 %	
PdL	10 629 618 €	-0 %	1 143 000 €	21 %	22 000 €	4 %	1 754 736 €	12 %	

(\*) La contribution des bailleurs sociaux est réalisée sous forme de remise de dette dans le cadre de l'aide au maintien au sein des deux FSL de Loire-Atlantique, il s'agit donc d'une recette indirecte.

# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

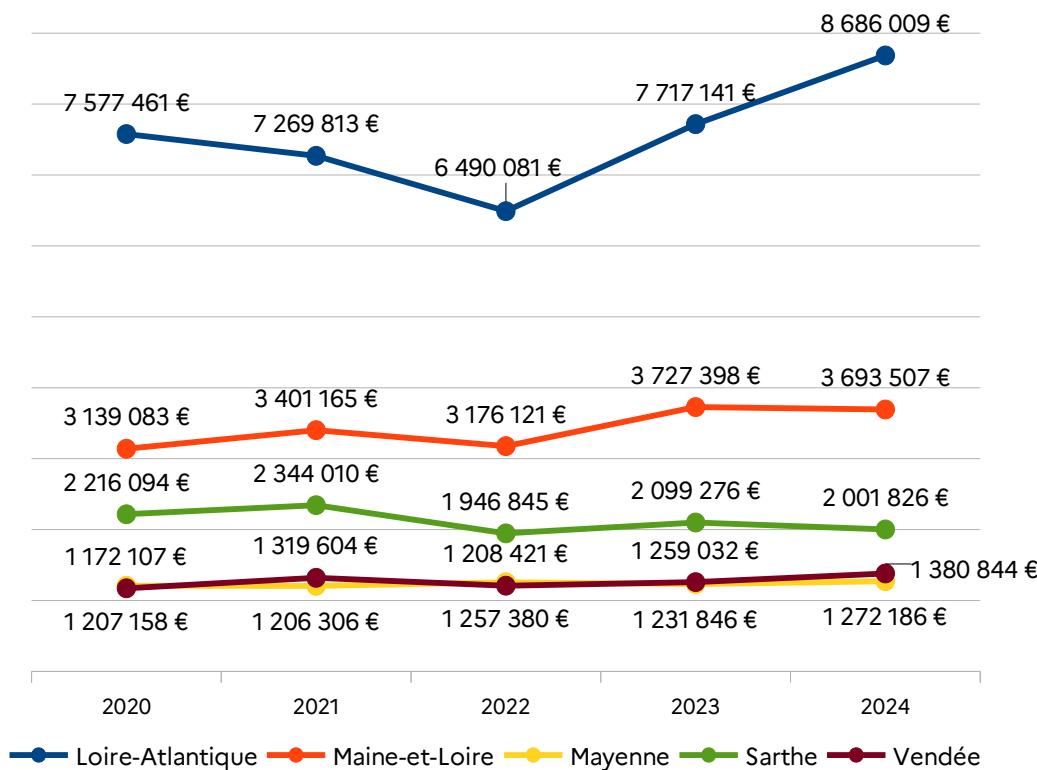


## Dépenses

- Les enveloppes consacrées au FSL (aides financières + ASLL) poursuivent leur tendance à la hausse : **+6% entre 2023 et 2024** (contre +14 % entre 2022 et 2023) avec un **montant total de 17 millions d'euros**.
- 3 départements, hors Maine-et-Loire et Sarthe, connaissent cette hausse des dépenses** : +13% pour la Loire-Atlantique, - 1% pour le Maine-et-Loire, +3% pour la Mayenne, -5% pour la Sarthe, +10% pour la Vendée.
- 184 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté en Pays de la Loire : le FSL consacre, en moyenne, **92€ par ménage** (131 € en Loire-Atlantique, 93€ en Maine-et-Loire, 84€ en Mayenne, 60€ en Sarthe et 48€ en Vendée).

## Montant des dépenses des FSL de 2020 à 2024

Comprend aides financières (prêts et subventions) et ASLL

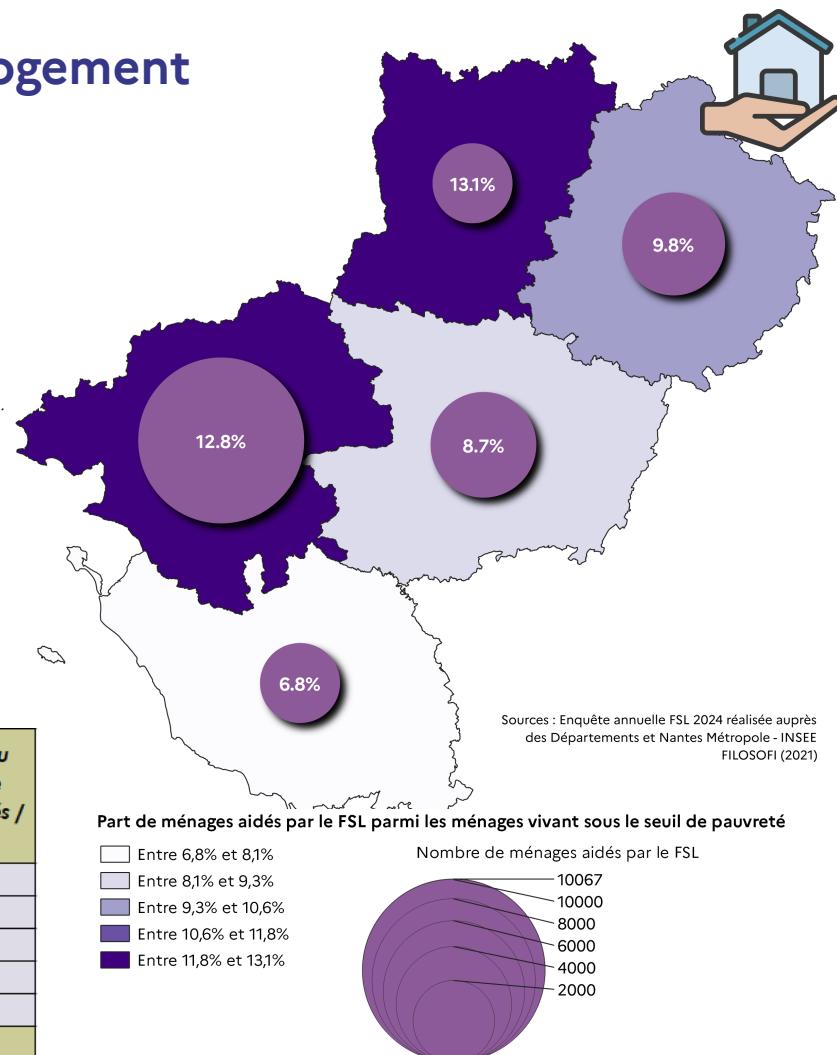


# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Aides financières

- Près de 9,8 millions d'euros ont été versés en 2024 par les FSL en prêts ou subventions (+ 8,4%/2023) ;
- Les aides financières représentent 57 % du budget total des FSL à l'échelle régionale et varient de 91 % en Mayenne à 48 % en Loire-Atlantique ;
- Plus de 19 200 ménages aidés à l'échelle régionale (+8,5%/2023), représentant 82% des ménages aidés au total (aides financières et ASLL confondues).
- Parmi les 184 000 ménages vivant sous le seuil de pauvreté dans la région, 10,5 % ont été aidés en 2024 par le FSL (ce ratio varie de 13,1% en Mayenne à 6,8% en Vendée).

Département	Dépenses	Part sur le budget total	Evolution des dépenses / 2023	Nombre de ménages aidés	Part sur le nombre total de ménages aidés et accompagnés	Evolution du nombre de ménages aidés / 2023
Loire-Atlantique	4 145 371 €	48 %	16,4 %	8 509	83 %	20,8 %
Maine-et-Loire	1 919 257 €	52 %	5,0 %	3 457	73 %	5,8 %
Mayenne	1 160 511 €	91 %	4,7 %	1 980	86 %	3,0 %
Sarthe	1 479 709 €	74 %	-6,3 %	3 277	83 %	-10,5 %
Vendée	1 046 906 €	76 %	14,2 %	1 980	87 %	10,2 %
PdL	9 751 754 €	57 %	8,4 %	19 203	82 %	8,5 %



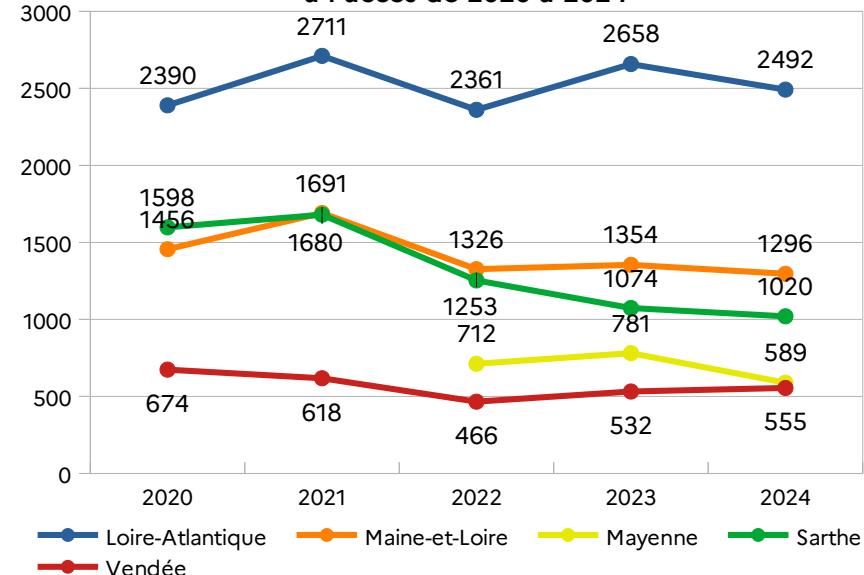


# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Focus sur l'accès

- L'aide à l'accès à un logement (dépôt de garantie, premier mois de loyer...) représente **31 %** des ménages aidés au sein des FSL ligériens (36% en 2023) **et 30% de leur budget** (34 % en 2023) ;
- Plus de **5 900 ménages** ont reçu une aide FSL Accès contre 6 400 en 2023 soit **une baisse de 7%**, constatée sur tous les départements sauf en Vendée.
- L'aide moyenne versée par ménage est en légère augmentation (+1%) par rapport à 2023 et s'élève à **485€** (hausse importante du forfait en Mayenne).

Evolution du nombre de ménages aidés pour l'aide à l'accès de 2020 à 2024



Département	Dépenses	Part sur le budget total	Evolution des dépenses / 2023	Nombre de ménages aidés	Part sur le nombre total de ménages aidés	Evolution du nombre de ménages aidés / 2023	Aide moyenne par ménage	Evolution du montant moyen versé par ménage / 2023
Loire-Atlantique	1 175 446 €	28 %	-5,9 %	2492	29 %	-6,2 %	472 €	0,3 %
Maine-et-Loire	726 538 €	38 %	-6,7 %	1296	37 %	-4,3 %	561 €	-2,5 %
Mayenne	386 082 €	33 %	-4,1 %	589	30 %	-24,6 %	655 €	27,1 %
Sarthe	415 789 €	28 %	-11,5 %	1020	31 %	-5,0 %	408 €	-6,8 %
Vendée	185 741 €	18 %	4,2 %	555	28 %	4,3 %	335 €	-0,2 %
PdL	2 889 596 €	30 %	-6,1 %	5952	31 %	-7,0 %	485 €	0,9 %



# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

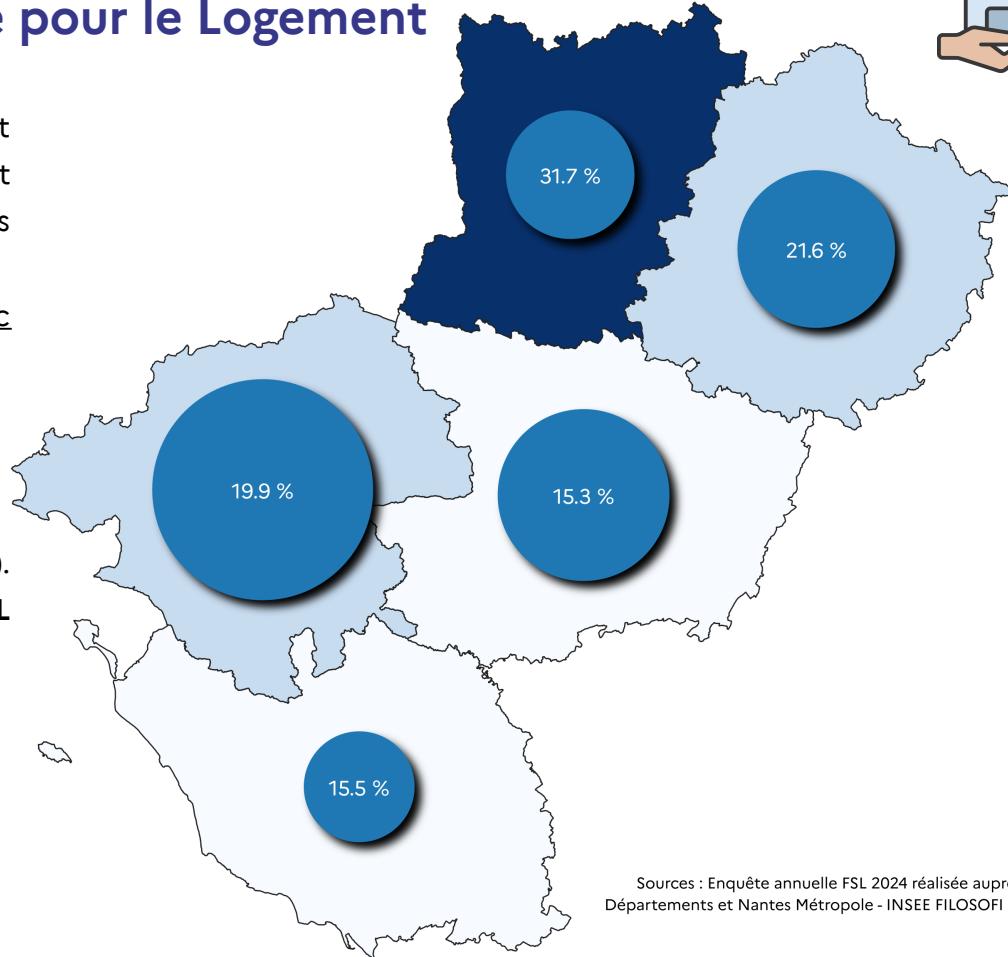
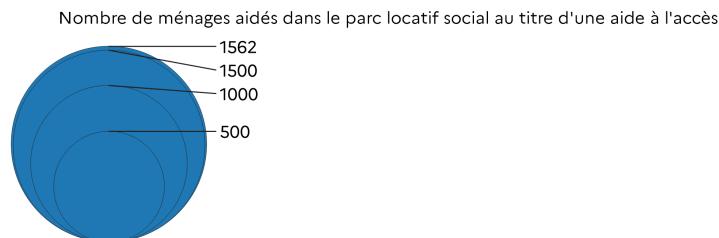
## Focus sur l'accès

- La courbe des bénéficiaires d'une aide à l'accès suit globalement celle des **attribution de logement social**. Ces deux indicateurs sont liés compte tenu de la part importante de bénéficiaires à l'accès issus du parc social.

Taux de variation du nombre d'attributions réalisées dans le parc social entre 2023 et 2024 par département :

- -4,9 % en Loire-Atlantique ;      ➤ -0,5 % en Sarthe
- +0,7 % en Maine-et-Loire ;      ➤ +9,6 % en Vendée.
- -3,2 % en Mayenne ;
- En 2024, 21 953 ménages ont accédé au parc social (-1%/2023). Parmi ces ménages, **19,2 % ont reçu une aide à l'accès par les FSL ligériens** (4 224 ménages).
- Ce taux varie de 31,7 % en Mayenne à 15,3 % en Maine-et-Loire.

Part de ménages aidés par une aide FSL Accès parmi les ménages ayant accédés au parc locatif social



Sources : Enquête annuelle FSL 2024 réalisée auprès des Départements et Nantes Métropole - INSEE FILOSOFI (2021)

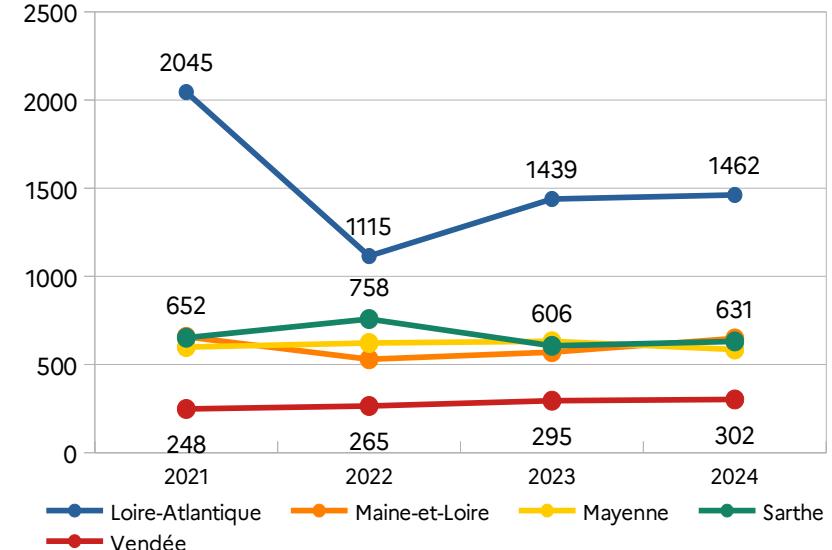


# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Focus sur l'aide au maintien

- L'aide au maintien (impayé de loyer, aide au paiement du loyer résiduel, aide à l'incurie) représente **19% des ménages aidés** au sein des FSL ligériens (20% en 2023) et **31 % de leur budget** (33 % en 2023).
- Plus de **3 600 ménages** ont reçu une aide FSL maintien en 2024 contre 3 500 en 2023 soit une **hausse de 2,4%**, constatée sur tous les départements sauf en Mayenne.
- L'aide moyenne versée par ménage est en légère baisse (-1,5%) et s'élève à **820€** (hausse importante du forfait en Mayenne).

Evolution du nombre de ménages aidés pour l'aide au maintien de 2020 à 2024



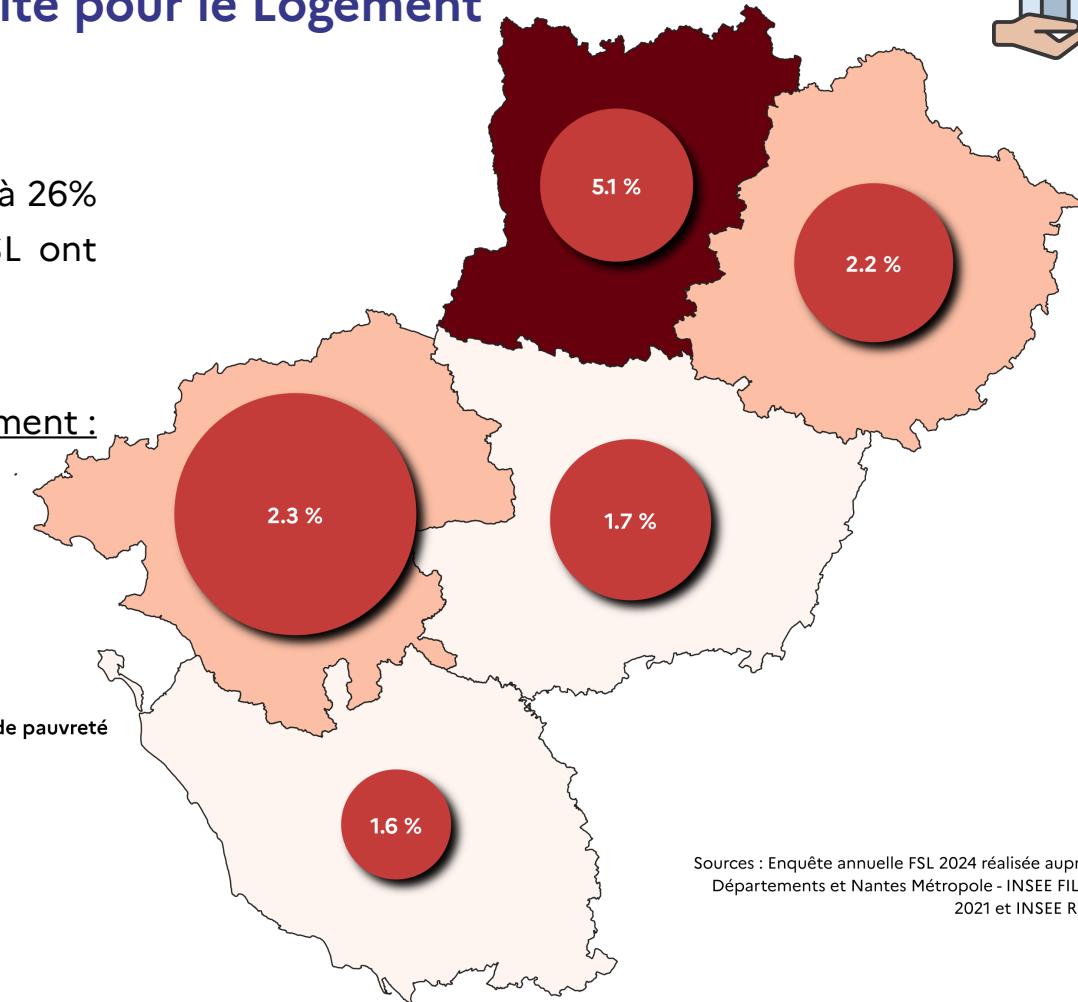
Département	Dépenses	Part sur le budget total	Evolution des dépenses / 2023	Nombre de ménages aidés	Part sur le nombre total ménages aidés	Evolution du nombre de ménages aidés / 2023	Aide moyenne par ménage	Evolution du montant moyen versé par ménage / 2023
Loire-Atlantique	1 253 706 €	30 %	1,5 %	1 462	17 %	1,6 %	858 €	-0,1 %
Maine-et-Loire	548 387 €	29 %	6,9 %	648	19 %	13,7 %	846 €	-6,0 %
Mayenne	360 720 €	31 %	10,7 %	585	30 %	-7,4 %	617 €	19,6 %
Sarthe	486 953 €	33 %	-15,6 %	631	19 %	4,1 %	772 €	-19,0 %
Vendée	326 284 €	31 %	9,6 %	302	15 %	2,4 %	1 080 €	7,1 %
PdL	2 976 051 €	31 %	1 %	3628	19 %	2,4 %	820 €	-1,5 %



# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Focus sur l'aide au maintien

- Le taux de pauvreté des ménages locataires s'élevant à 26% représentant alors plus de 160 000 ménages, les FSL ont aidé **2,3 %** d'entre eux.
- Ce taux varie de 5,1 % en Mayenne à 1,6% en Vendée.
- Taux de pauvreté des ménages locataires par département :
  - Loire-Atlantique : 25%      ➤ Sarthe : 32,1%
  - Maine-et-Loire : 26,6%      ➤ Vendée : 21,5 %.
  - Mayenne : 26,2%



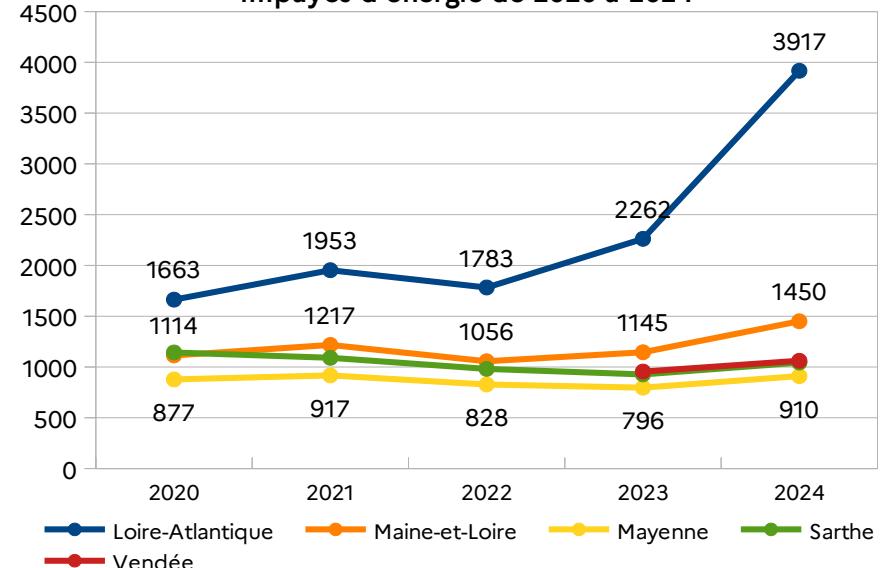


# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Focus sur l'aide Énergie

- L'aide Énergie est l'aide la plus versée par les FSL en 2024 : 44% des ménages aidés (34% en 2023) et 32 % du budget en 2024 (contre 25 % en 2023).
- Plus de 8 300 ménages ont reçu une aide FSL Énergie en 2024 contre 6 085 en 2023 soit une augmentation de 37,7%, constatée sur tous les départements.
- L'aide moyenne versée par ménage est stable par rapport à 2023 et s'élève à 375€.
- À noter : Le FSL du CD44 a rehaussé le plafond de ressources des ménages éligibles et le forfait énergie en octobre 2023.

Evolution du nombre de ménages aidés sur les impayés d'énergie de 2020 à 2024



Département	Dépenses	Part sur le budget total	Evolution des dépenses / 2023	Nombre de ménages aidés	Part sur le nombre total ménages aidés	Evolution du nombre de ménages aidés / 2023	Aide moyenne par ménage	montant moyen versé par ménage / 2023
Loire-Atlantique	1 289 139 €	31 %	75,7 %	3 917	46 %	73,2 %	329 €	1,5 %
Maine-et-Loire	578 454 €	30 %	25,4 %	1 450	42 %	26,6 %	399 €	-0,9 %
Mayenne	392 121 €	34 %	5,4 %	910	46 %	14,3 %	431 €	-7,8 %
Sarthe	415 064 €	28 %	22,2 %	1 043	32 %	12,5 %	398 €	8,6 %
Vendée	464 831 €	44 %	28,2 %	1 061	54 %	11,1 %	438 €	15,4 %
PdL	<b>3 139 610 €</b>	<b>32 %</b>	<b>38 %</b>	<b>8381</b>	<b>44 %</b>	<b>37,7 %</b>	<b>375 €</b>	<b>0,5 %</b>





# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

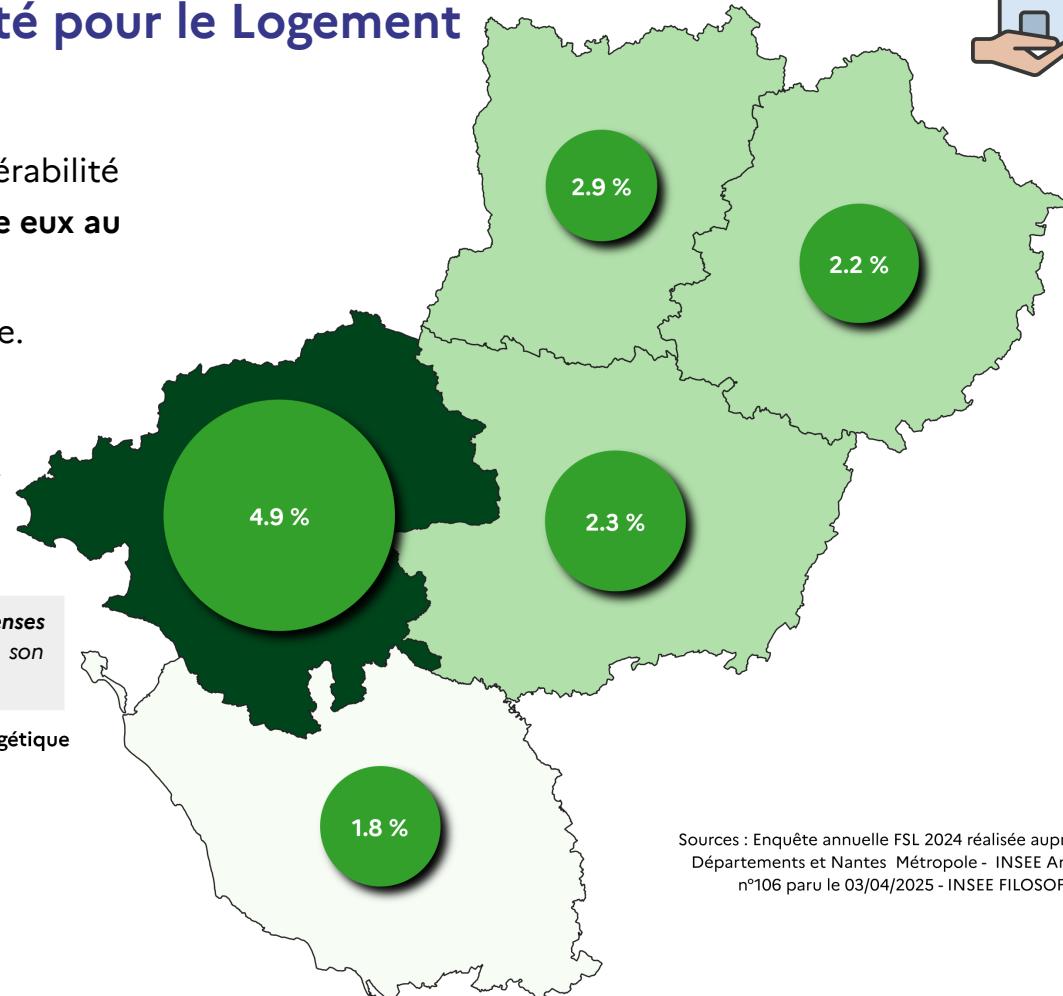
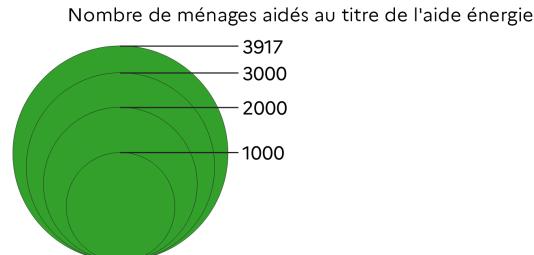
## Focus sur l'aide Énergie

- Parmi les 281 504 ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Pays de la Loire, les FSL ont aidé **3 % d'entre eux au titre d'un impayé de fourniture d'énergie.**
- Ce taux varie de 4,9% en Loire-Atlantique à 1,8 % en Vendée.
- Taux de vulnérabilité énergétique par département :
  - Loire-Atlantique : 12,7 %
  - Sarthe : 19,2 %
  - Maine-et-Loire : 18 %
  - Vendée : 18,8 %.
  - Mayenne : 23,8 %

Un ménage est dit en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement si ses **dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat rapportées à son revenu disponible** (c'est-à-dire son taux d'effort énergétique pour le logement) sont **supérieures à 9,2 %**.

### Part de ménages aidés par une aide FSL Energie parmi les ménages en situation de vulnérabilité énergétique

- [Light Green Box] Entre 1,77% et 2%
- [Medium Green Box] Entre 2% et 3%
- [Dark Green Box] Entre 3% et 4%
- [Very Dark Green Box] Entre 4% et 4,89%



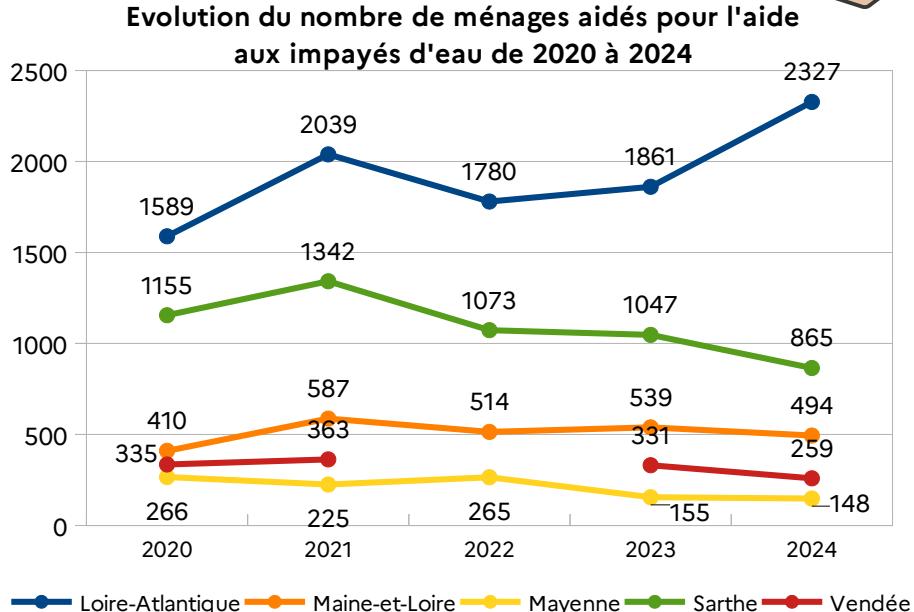
Sources : Enquête annuelle FSL 2024 réalisée auprès des Départements et Nantes Métropole - INSEE Analyses n°106 paru le 03/04/2025 - INSEE FILOSOFI 2021.



# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## Focus sur l'aide Eau

- L'aide Eau représente **21% des ménages aidés** au sein des FSL ligériens en 2024 (contre 22% en 2023) et **8% de leur budget** (même taux en 2023).
- Plus de **4 000 ménages** ont reçu une aide FSL Eau en 2024 contre 3 900 en 2023 soit une **hausse de 4,1%**, dû au poids de la Loire-Atlantique au sein la région. La tendance est plutôt à la baisse sur tous les autres départements.
- L'aide moyenne versée par ménage est en légère hausse (+1,1%) et s'élève à **181€**.
- À noter: Le FSL du CD44 a rehaussé le plafond de ressources des ménages éligibles et le forfait eau en octobre 2023.



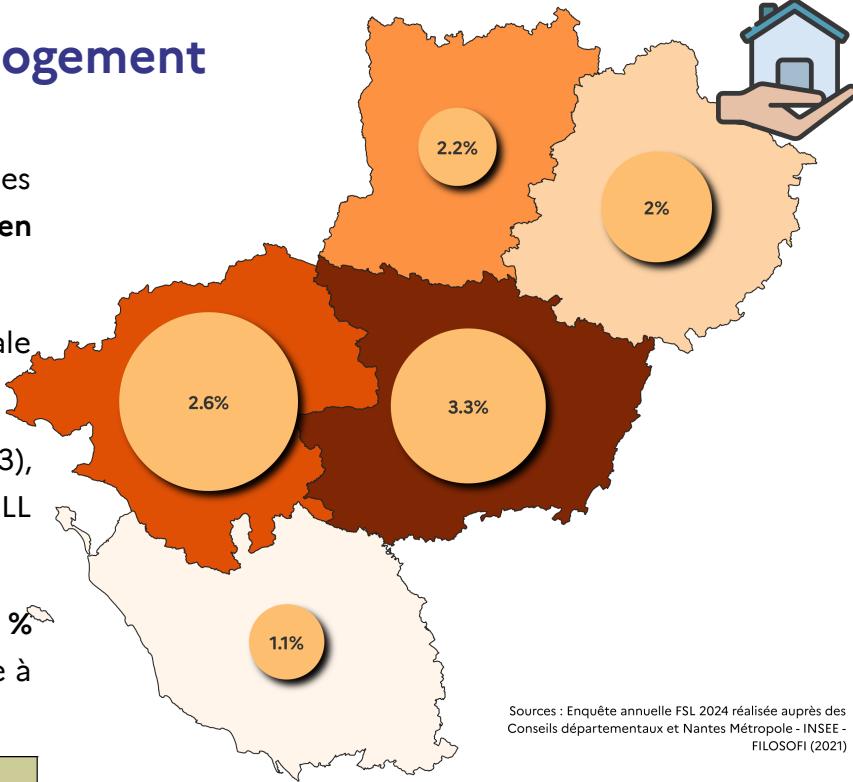
Département	Dépenses	Part sur le budget total	Evolution des dépenses / 2023	Nombre de ménages aidés	Part sur le nombre total ménages aidés	Evolution du nombre de ménages aidés / 2023	Aide moyenne par ménage	Evolution du montant moyen versé par ménage / 2023
Loire-Atlantique	427 079 €	10 %	25,0 %	2 327	27 %	25,0 %	184 €	-0,1 %
Maine-et-Loire	65 588 €	3 %	-11,9 %	494	14 %	-8,3 %	133 €	-3,9 %
Mayenne	18 588 €	2 %	-2,1 %	148	7 %	-4,5 %	126 €	2,5 %
Sarthe	161 903 €	11 %	-16,2 %	865	26 %	-17,4 %	187 €	1,5 %
Vendée	69 577 €	7 %	-10,2 %	259	13 %	-21,8 %	269 €	14,7 %
PdL	<b>742 735 €</b>	<b>8 %</b>	<b>5 %</b>	<b>4 093</b>	<b>21 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>181 €</b>	<b>1,1 %</b>



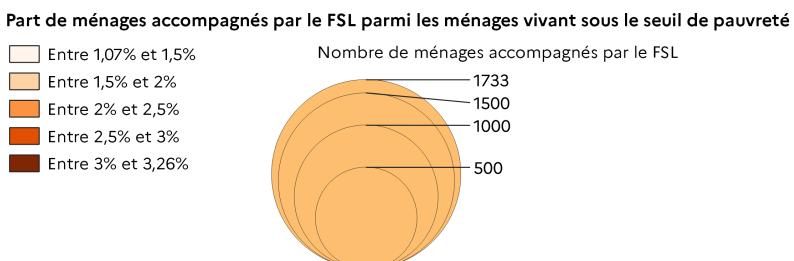
# Bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement

## ASLL

- Près de 7 millions d'euros ont été versés en 2024 aux associations pour réaliser des mesures d'accompagnement social liées au logement (ASLL) soit **4% de plus qu'en 2023**.
- Ce poste de dépenses représente 40 % du budget total des FSL à l'échelle régionale (41 % en 2023).
- Plus de 4 300 ménages ont été accompagnés à l'échelle régionale (+6%/2023)**, représentant **18 %** des ménages aidés au total (aides financières et ASLL confondues).
- Parmi le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté dans la région, **2,4 % ont été accompagnés en 2024 par le FSL** (ce ratio varie de 3,3 % en Maine-et-Loire à 1,1 % en Vendée).



Sources : Enquête annuelle FSL 2024 réalisée auprès des Conseils départementaux et Nantes Métropole - INSEE - FILOSOFI (2021)



Département	Dépenses	Part sur le budget total	Evolution des dépenses / 2023	Nombre de ménages accompagnés	Part sur le nombre total de ménages aidés et accompagnés	Evolution du nombre de ménages accompagnés / 2023
Loire-Atlantique	4 269 639 €	49 %	10,1 %	1733	17 %	10,4 %
Maine-et-Loire	1 774 250 €	48 %	-5,9 %	1302	27 %	5,5 %
Mayenne	111 675 €	9 %	-9,2 %	332	14 %	1,5 %
Sarthe	373 247 €	19 %	0,7 %	665	17 %	0,3 %
Vendée	258 938 €	19 %	-3,1 %	308	13 %	3,4 %
PdL	6 787 748 €	40 %	4,0 %	4340	18 %	6,1 %

## Ce qu'il faut retenir du bilan régional 2024 des Fonds de Solidarité pour le Logement :



- **+7% de recettes** (15,9 M€) grâce à l'augmentation de certaines contributions et l'apparition de nouveaux financeurs ;
- **17 M€ de dépenses** consacrées au FSL, en augmentation constante ces dernières années, dont 9,8 M€ pour les aides financières et 7 M€ pour les mesures ASLL ;
- **19 200 ménages aidés (+8,5 %/2023)** et **4 300 ménages accompagnés (+6%/2023)** ;
- Les aides les plus versées par les FSL ligériens sont :
  - ✗ **L'aide aux impayés d'énergie (44%)** : 8 300 ménages aidés, en hausse significative sur tous les départements. Les FSL ont aidé à ce titre 3 % des ménages en situation de vulnérabilité énergétique en PDL ;
  - ✗ **L'aide à l'accès (31 %)** : 5 900 ménages aidés, en baisse constante ces dernières années, due à la tension sur le parc locatif social. 19,2 % des ménages ayant accédé au parc social en 2024 ont reçu une aide à l'accès ;
  - ✗ **L'aide aux impayés d'eau (21 %)** : 4 000 ménages aidés ;
  - ✗ **L'aide au maintien (19%)** : 3 600 ménages aidés, représentant 2,3 % des ménages locataires en situation de pauvreté en PDL.





**Merci aux 5 Départements des Pays de la Loire et à Nantes Métropole pour leur contribution au bilan régional des FSL.**

